

Projet *IDEALG*

24 novembre 2017

PROGRAMME INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Projets Biotechnologies et Bioressources (BTBR)



AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE
ANR

Emmanuelle SIMON

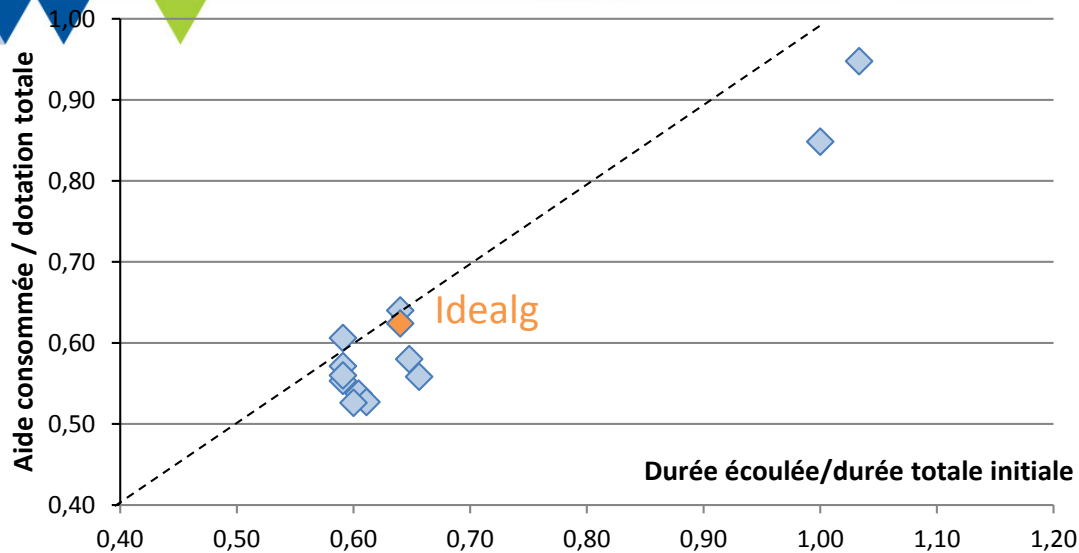
Responsable d'actions Santé & Biotechnologies
Projets Biotechnologies et Bioressources (BTBR)



AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE
ANR

Suivi des projets – BTBR

Bilan financier au 31/12/2016

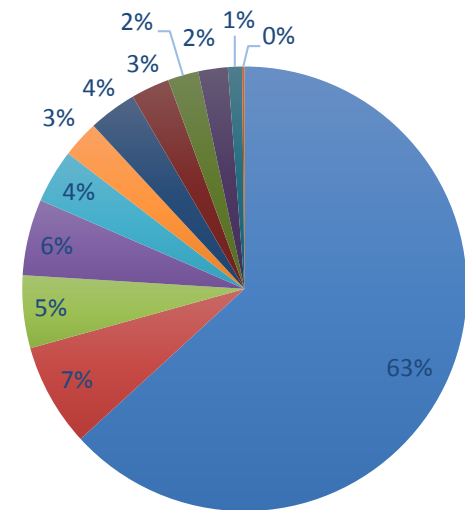


Montant max de la dotation : 10 M€

Montant des versements :
7,5 M€ = 75% dotation max

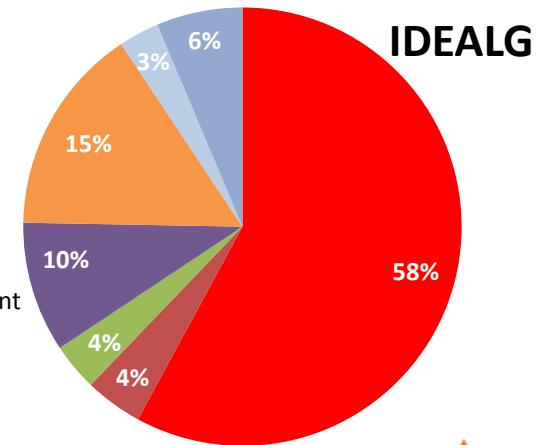
Montant aide consommée :
6,2 M€ = 62% dotation max

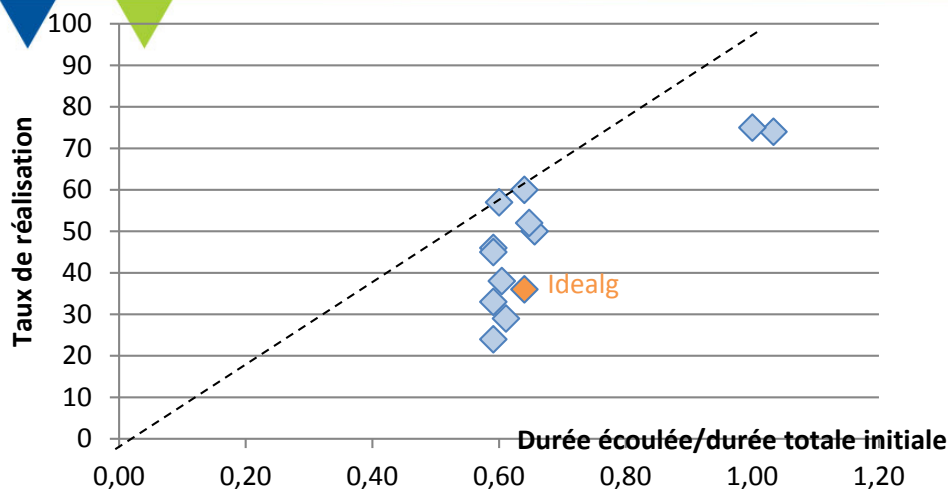
Dépenses déclarées : 7 M€



- CNRS Bretagne
- CEV Algues
- Univ Bretagne Ouest
- ENS chimie Rennes
- Univ Bretagne Sud
- IFREMER
- COMUE Univ Bretagne Loire
- AgroCampus Ouest
- SCEA
- Univ Nantes
- INRA
- Danisco

- Personnel
- Missions
- Equipement
- Prestation
- Autre fonctionnement
- Frais de gestion
- Frais de structure





Taux de réalisation déclaré: 36 %

Taux de réalisation depuis le début du projet par rapport à sa durée totale

(valeur comprise entre 0 et 100% ; 100% correspond à un projet terminé ayant réalisé l'ensemble de ses tâches)

Doctorants et Post-doctorants

Thèses CIFRE initiées / soutenues

en 2016 3/3 0/1

en cumulé 73/19 58/11

Post-doctorants en 2016 : 29 9

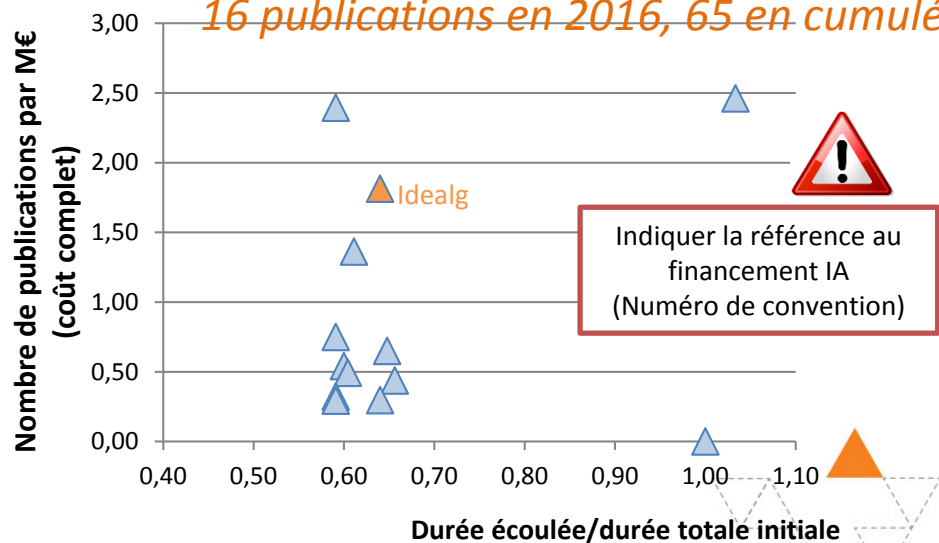
Valorisation

Brevets : 27 7

Recettes : 120 k€/an 0

242 publications au total (0 à 65 par projet)

16 publications en 2016, 65 en cumulé



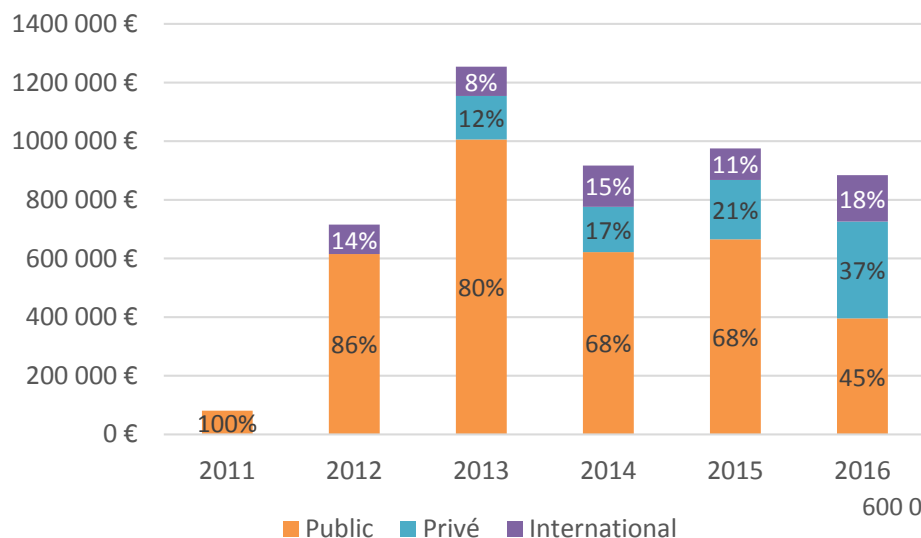
Indiquer la référence au financement IA (Numéro de convention)



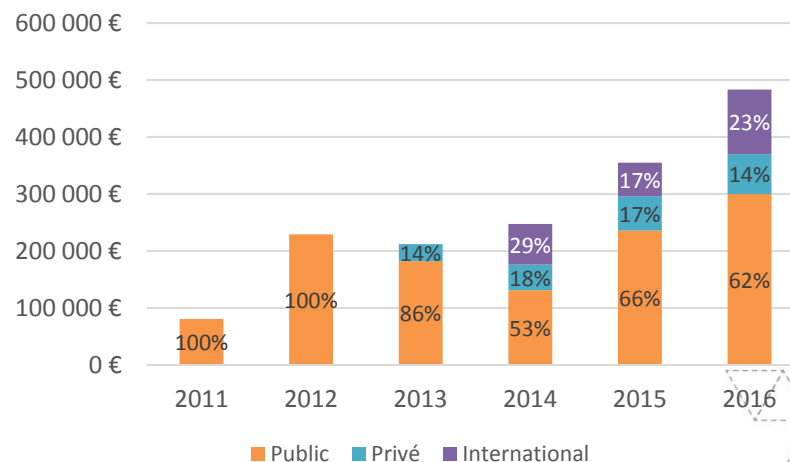
Ne pas mettre la subvention PIA et les apports en nature

COFINANCEMENTS :

10 projets ont déclaré des cofinancements pour un total de 5 M€.



IDEALG
483 k€ perçus en 2016
1,6 M€ en cumulé



Fin de projet

Rappel date fin de projet : 31/12/2019

L'avenant n°3 du 25 avril 2017 à la convention du 14 juillet 2010 entre l'Etat et l'Agence nationale de la recherche relative au programme d'investissements d'avenir (action « Santé et biotechnologies ») prolongeant la durée de celle-ci au-delà du mois de juillet 2020, les projets de biotechnologies et bioressources ont donc a priori la possibilité de solliciter une prolongation de la durée du projet au-delà du 31/12/2019 sans augmentation du budget.

En cas de prolongation, le versement du solde prévu à l'issue de l'analyse par l'ANR des documents de fin de projet sera également reporté.

- Eventuelle demande de prolongation doit parvenir à l'ANR au plus tard **9 mois avant la fin de projet** (signature représentant légal de l'établissement coordinateur)
 - Rappel de l'objectif général du projet,
 - Bilan synthétique des avancées de l'ensemble du projet (tâches réalisées, retardées, supprimées, ajoutées),
 - Motivations de la demande de prolongation,
 - Impact d'une non prolongation en termes de livrables qui ne seraient alors pas fournis, et sur la valorisation ultérieure

- Organisation d'une réunion de fin de projet au cours des 4 mois AVANT la fin de projet :
 - présence de tous les partenaires,
 - invitation de l'ANR qui transmettra aux représentants du MENESR et CGI

- Un compte rendu de fin d'opération est transmis à l'ANR dans un délai de 2 mois SUIVANT la date de fin projet
 - Transmission des modèles de documents par l'ANR au moins 4 mois avant la fin du projet
 - Rapport scientifique qui doit mettre en avant les objectifs atteints au regard des objectifs initiaux
 - Bilan financier



REGION

Bretagne

Chargée de mission scientifique

Laura LALLEMENT

**& Gestionnaire administratif et
financier**

Cyril ROBERT

DISCIPLINES

Agro-écologie

Coordinateur thématique

Yves COQUET



PROGRAMME

BTBR

Responsable d'action

Emmanuelle SIMON

Gestionnaire : Laura Lallement (laura.lallement@agencerecherche.fr, 01 73 54 82 04)

CMS : Cyril Robert (Cyril.ROBERT@agencerecherche.fr, 01 78 09 80 71)



MERCI POUR VOTRE ATTENTION